



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cumul des mandats

Question écrite n° 58755

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur le fait que par une question écrite no 57620, il a déjà attiré son attention sur certaines lacunes de la loi sur les cumuls de mandats électifs. De nombreux candidats se présentent en effet à des élections en sachant qu'ils seront en situation de cumul de mandats et en ayant donc l'intention de démissionner immédiatement de leur nouveau mandat. Les électeurs sont ainsi abusés car croyant voter pour une tête de liste, ils font en fait élire une autre personne. Il souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il serait judicieux d'interdire de telles pratiques en disposant que lorsqu'un élu se présente à une élection et se trouve en cumul de mandats, il ne puisse démissionner immédiatement du dernier mandat obtenu et soit au contraire obligé d'abandonner l'un des mandats qu'il détenait déjà auparavant. Par ailleurs, parmi les conseillers régionaux élus en mars 1992 dans les 96 départements de France métropolitaine, 66 étaient en situation de cumul de mandats. Parmi ces 66 élus, il souhaiterait connaître le nombre de ceux qui étaient têtes de liste ainsi que le nombre de ceux qui étaient seconds de liste.

Texte de la réponse

Reponse. - Il a été répondu à l'honorable parlementaire à sa question no 57895 du 18 mai 1992 qui formulait la suggestion reprise ici d'obliger un élu en situation de cumul prohibé de mandats ou de fonctions électives à se dessaisir de l'un des mandats (ou fonctions) qu'il détenait avant l'acquisition du dernier. Par ailleurs, s'agissant des chiffres demandés, il est précisé que, parmi les conseillers régionaux élus en mars 1992 qui se trouvaient du fait de cette élection en situation de cumul prohibé de mandats ou de fonctions électives, 51 d'entre eux étaient candidats tête de liste et 7 figuraient en second sur une liste.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58755

Rubrique : Elections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2490